

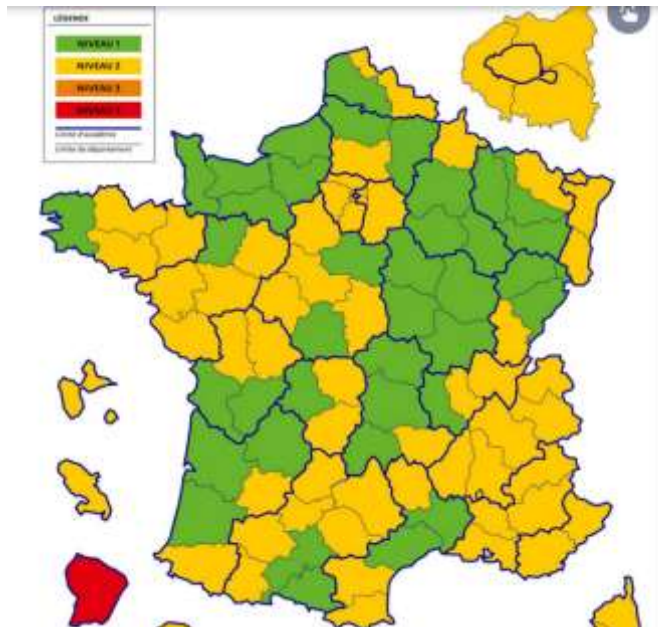
Tel : 02-51-51-61-31

stjo.ecole@wanadoo.fr

direction@antigny-stjoseph.fr



Protocole sanitaire applicable par département du 8 au 14 novembre 2021



En Vendée, le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 8 au 14 novembre sera de niveau 2(jaune).

Le port du masque en intérieur sera donc de nouveau obligatoire en classe à partir du lundi 8 novembre 2021 à partir du CP.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeCours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeCours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeHybridation au lycée selon le contexte local	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireHybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 %Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)Limitation des regroupements importantsDésinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)Limitation du brassage par niveau obligatoireDésinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaireLimitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degréDésinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaireLimitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degréDésinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none">Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance.Collèges et lycées :<ul style="list-style-type: none">les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distanceles élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			